

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 17 OCTOBRE 2023

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

La société Cybergun S.C.A. (la « **Société** ») a reçu les questions écrites suivantes en vue de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 17 octobre 2023 (l' « **Assemblée** »).

Conformément à l'article L225-108 du code de commerce, les réponses à ces questions – dont le texte est reproduit ci-après – ont été apportées au cours de l'Assemblée, étant précisé qu'une réponse commune est apportée aux questions qui présentent le même contenu.

* * *

1. Où en est-on de la vente de l'actif de Blois ?

La Société n'envisage pas de vendre sa participation dans la société civile immobilière (SCI) portant le site industriel situé à La Chaussée-Saint-Victor (41) à court terme. La Société travaille toujours avec plusieurs établissements bancaires et plusieurs solutions de (re)financement, comme annoncé dans le communiqué de presse du 2 mai 2023.

2. Si la fiducie n'arrive pas à équitaliser toutes les ORA d'ici fin 2024, que se passera-t-il ? Extension de la durée de l'équitalisation ou remboursement en espèces depuis la trésorerie de la Société ?

La fiducie ne détient aucune obligations remboursables en actions dont l'émission a été annoncée le 7 décembre 2022 (les « **ORA** »). Ainsi qu'il a été indiqué dans le communiqué du 7 décembre 2022, les ORA transférées à la fiducie par les constituants bénéficiaires ont été cédées par la fiducie à la Société en vue de leur annulation pour un montant égal au montant nominal desdites ORA. Cette cession a donné naissance à un crédit-vendeur qui est remboursé au fur et à mesure par compensation avec le prix d'exercice des BSA_E exercés par la fiducie.

Ceci étant, dans l'hypothèse où ce crédit-vendeur ne serait pas remboursé au 30 décembre 2024, le solde non encore équitalisé de ce crédit-vendeur serait remboursé en espèces par la Société, conformément à convention de fiducie.

3. Quelle est la trésorerie de la Société à l'heure actuelle ?

La Société ne peut donner d'information privilégiée lors d'une assemblée générale. La prochaine publication relative aux comptes semestriels donnera une vision de la situation financière.

Pour rappel, au 31 décembre 2022, la Société disposait d'une trésorerie de 4,9 MEUR.

4. Où en est l'exécution du contrat SINETIC en co-traitance avec Thales ? Le contrat prévoyant deux installations de simulateur en 2023, quelles actions ont-elles été mises en place pour résorber le retard ?

La Société ne peut dévoiler d'informations détaillées sur l'avancée d'un partenariat sans l'accord du partenaire, d'autant que la société est cotée en Bourse comme Cybergun.

Pour rappel, fin 2022, la Société enregistrait un retard sur le calendrier initial du programme SINETIC. Un plan d'actions – sur lequel la Société n'est pas en mesure de communiquer dans le cadre d'une assemblée générale – a été défini en lien avec Thales et la direction générale de l'armement (DGA).

5. Où en est l'installation des simulateurs objets des contrats signés avec Ruag Defence France ?

Pour rappel, fin 2022, la Société enregistrait un retard sur le calendrier initial des programmes menés en lien avec Ruag Defence France (aux droits de laquelle vient le groupe Thales). Un plan d'actions – sur lequel la Société n'est pas en mesure de communiquer dans le cadre d'une assemblée générale – a été défini en lien avec Thales.

6. Quelles sont les actions mises en place pour améliorer la fiabilité des répliques installées dans les simulateurs ?

La Société conteste tout manque de fiabilité des répliques développées en vue de leur intégration à des simulateurs. Le bureau d'études de la Société travaille précisément à ce que ces répliques soient le plus fiable possible.

7. Etant donné le cours actuel de l'action, le président ou le directeur général comptent-ils en profiter pour se renforcer ? Le peuvent-ils ?

Depuis sa transformation en société en commandite par actions, la Société n'a plus ni président, ni directeur général ; celle-ci est dirigée par un gérant (la société Cybergun Développement).

Ceci étant, il n'appartient pas à la Société de se prononcer sur les intentions de tiers ou de commenter le cours de Bourse de ses actions.

En toutes hypothèses, toute acquisition ou cession d'actions de la Société par l'un de ses dirigeants doit intervenir en conformité avec la réglementation applicable, notamment en matière (i) d'informations privilégiées, (ii) de « fenêtres négatives », et (iii) de déclarations à l'AMF (« déclarations ONDE »).

Il est rappelé par ailleurs qu'aucun dirigeant n'a cédé directement des actions de la Société depuis le début de l'année. Les cessions qui ont pu être déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (déclarations ONDE) l'ont été dans le cadre des opérations d'equitization de la fiducie.

8. Le programme de rachat d'actions a-t-il une réelle chance d'être mis en place ?

Aucun programme de rachat d'actions n'est envisagé à court terme. La Société se réserve toutefois le droit de mettre en place un tel programme en fonction des conditions de marché.

9. Où en est la publication de l'analyse d'Alpha Value ?

La Société confirme avoir engagé des démarches en vue d'une prochaine initiation de couverture. La publication tardive des comptes annuels et la trêve estivale a retardé la publication de cette étude. Cette dernière donnera lieu à la publication d'un communiqué de presse dès sa mise à disposition.

10. Un amendement sur les armes de petit calibre de la loi de programmation militaire (LPM) a été présenté en citant comme entreprises qui pourraient en bénéficier Verney-Carron et aucune autre : quel bénéfice peut-on attendre ?

La Société se félicite que la souveraineté sur les armes de petits calibres ait été reconnue par l'assemblée nationale comme une priorité et un axe stratégique de développement. Ceci étant, à ce jour, la LPM n'a pas encore été transcrise en actes concrets. La Société ne manquera pas d'informer le marché des éventuels impacts de la LPM sur la Société.

11. Est-il toujours probable que la Société ou ses filiales (notamment Verney-Carron) fournissent les réservistes de l'armée (ou plus restrictivement la gendarmerie) ?

La Société ne peut répondre à cette question dans le cadre d'une assemblée générale. Ceci étant, la Société confirme que celle-ci (en ce compris ses filiales) continue à explorer toutes les pistes commerciales possibles, en ce compris la vente à des forces armées nationales.

12. Cybergun ou une de ses filiales était-elle présente au forum des industries de défense en Ukraine fin septembre ? Vendre des armes à l'Ukraine est-il encore une sérieuse possibilité ?

Ni la Société, ni ses filiales, n'était présente au forum des industries de défense de septembre 2023 en Ukraine. Ceci étant, la Société confirme que celle-ci (en ce compris ses filiales) continue à explorer toutes les pistes commerciales possibles, en ce compris la vente à des forces armées nationales étrangères.

13. La Société peut-elle confirmer que les forces spéciales marocaines sont équipées en armes produites par Verney-Carron ? Combien d'armes ont-elles été commandées ?

La Société confirme que les forces spéciales de la marine royale marocaine sont équipées de fusils d'assaut VCD-15 produits par Verney-Carron. La Société ne peut toutefois pas indiquer dans le cadre d'une assemblée générale le nombre d'armes qui ont été commandées.

14. Quelles sont les avancées de la nouvelle usine de Verney-Carron ?

La Société confirme que Verney-Carron poursuit les discussions avec différents partenaires en vue de disposer d'une nouvelle usine dans les meilleurs délais. Toutefois, à ce jour, aucune décision définitive n'a été prise.

15. Quel est le nombre d'ETP du groupe Cybergun ? Combien sont-ils prévus pour la fin d'année et pour l'an prochain ?

La Société ne peut pas indiquer dans le cadre d'une assemblée générale d'informations nouvelles ou prospectives. Au 31 décembre 2022, le nombre d'ETP du groupe Cybergun (hors apprentis et stagiaires) était de 298,93, en ce compris l'effectif de Verney-Carron.

Cybergun
société en commandite par actions au capital de 5.667.076,20 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 NANTERRE
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

16. Combien de salariés ont-ils démissionné en 2023 ? La Société a-t-elle mis en place un plan d'actions pour embaucher et former de nouveaux personnels ou prévoit-elle un recours à la sous-traitance ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Société a enregistré 10 départs (ruptures conventionnelles, ruptures de la période d'essai et démissions), ce qui correspond à un niveau normal compte de la taille de la Société et de son activité.

La Société entend procéder au remplacement de ces départs au cas par cas, selon l'évolution de ses besoins et de son activité.

* * *